



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le  
lundi 21 décembre 2020 par visioconférence à 18h30.**

---

Étaient présents : M. David Ferguson, maire  
M. Daniel Charest, conseiller  
M. Lucien Leblanc, conseiller  
M. Francis Levesque, conseiller  
M. Bertrand Breton, conseiller  
Mme Chantal Lebel, conseillère  
Mme Mélanie Côté, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

M. David Ferguson, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution n° 2020 - 12 - 022 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Séance à huis clos par visioconférence
3. Budget prévisionnel 2021
4. Programme triennal d'immobilisation 2021/2022/2023
5. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 21 décembre 2020 soit accepté tel que présenté.

**Résolution n° 2020 - 12 - 023 Séance à huis clos par visioconférence**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE cet état d'urgence a été prolongé et est toujours en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QUE il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

il est RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Résolution n° 2020 - 12 - 024 Budget prévisionnel 2021

**SUR MOTION** de la conseillère Chantal Lebel, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'adopter les prévisions budgétaires établies à 418 547 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

Résolution n° 2020 - 12 - 025 Programme triennal d'immobilisation 2021/2022/2023

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest  
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le programme triennal d'immobilisations 2021/2022/2023 soit adopté tel que suit :

	2021	2022	2023	Financement	
				Emprunt	Programme
Rénovation Centre communautaire F. P. Adams	209 426 \$			NON	TECQ 100 %
Réfection voirie	417 994 \$	0 \$	0 \$	NON	TECQ 100 %
<b>TOTAL</b>	<b>627 420 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>		

Résolution n° 2020 - 12 - 026 Levée de l'assemblée

À 18h40, M. Bertrand Breton propose de lever la séance.  
Accepté.

\_\_\_\_\_  
**David Ferguson**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Hervé Esch**  
Directeur général et secrétaire-trésorier